



**DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME POUR ETUDES SUPERIEURES  
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

(à retourner pour le 31 décembre 2022 au plus tard)

Conditions préalables :

*La prime pour études supérieures est accordée en cas d'obtention d'un diplôme ou certificat d'enseignement universitaire ou supérieur reconnu comme tel par le ministre ayant l'éducation nationale dans ses attributions respectivement le ministre ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions.*

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

demeurant à L- \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_ No. \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

sollicite par la présente la prime pour études supérieures **2021/2022**.

J'ai fréquenté l'établissement d'études supérieures : \_\_\_\_\_

**Diplôme ou certificat obtenu :**

- Bachelor** (Subside : 600 €)
- Master** (Subside : 400 €)
- Brevet de technicien supérieur** (Subside : 400 €)

Les primes pour études supérieures à accorder au même étudiant ne pourront pas dépasser le montant de 1.000 €.

Mon compte en banque est : LU \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

Prrière de joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), téléchargeable via Online-Banking. Une photocopie de la carte bancaire voire l'intitulé d'un extrait bancaire font également foi.

A défaut de la remise d'une telle pièce à l'appui, les services communaux se réservent le droit de refuser toute demande voire tout remboursement.

Je soussigné(e) déclare que les renseignements ci-dessus sont sincères et véritables.

\_\_\_\_\_  
(signature de l'étudiant requérant)

**ANNEXE : copie du diplôme ou certificat officiel de l'année scolaire 2021/2022**

La prime est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.